

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Tring-Jonction

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Jonathan Paquet de la susdite municipalité,
(Directeur général)

QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction a adopté au cours d'une assemblée ordinaire tenue le 10 mars 2026 le règlement numéro :

RÈGLEMENT 576 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 560 CONCERNANT
LES COMPTEURS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ DE TRING-
JONCTION

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Tring-Jonction ce 11^e jour du mois mars deux mille vingt et six.



Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jonathan Paquet, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Tring-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 11^e jour du mois de mars 2026 entre 16h et 17h, à chacun des endroits suivants, savoir : Près de la porte principale de l'église catholique, à l'Hôtel de Ville (extérieur) et sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.tringjonction.qc.ca/pages/avis-publics>

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de mars deux mille vingt et six.



Directeur général